



La Belgique après la sixième réforme de l'État, par P. Blaise, J. Faniel, C. Sägesser, 106 p., 2014 | 9.50 €

Pour la sixième fois depuis 1970, la Belgique vient de connaître une réforme institutionnelle. De grande ampleur, celle-ci a pour ambition de déplacer le centre de gravité de l'État fédéral belge vers ses entités fédérées. Les Communautés, les Régions et deux des Commissions communautaires bruxelloises reçoivent de nouvelles compétences et de nouveaux moyens pour les exercer. L'Autorité fédérale demeure toutefois un niveau de pouvoir essentiel. Communes, provinces et Union européenne jouent également un rôle crucial. Cette édition, entièrement mise à jour, offre un panorama synthétique de l'architecture institutionnelle belge et précise clairement et de manière accessible quel niveau de pouvoir est compétent dans chaque matière.

[Plus de détails et commander.](#)